



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION AVEC LE CENTRE DES  
MONUMENTS NATIONAUX DANS LE CADRE  
DES CLASSES " IN SITU " 2020**

**DÉCISION N° DM-20-037  
EN DATE DU 30 JANVIER 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** la proposition du service pédagogique du « Château de Vincennes » du Centre des monuments nationaux, situé au 1, avenue de Paris à Vincennes, d'organiser des ateliers dans le cadre des « classes Château de Vincennes » pour 5 classes ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec le Centre des monuments nationaux pour l'année 2020, relative aux modalités d'accueil des groupes d'élèves vincennois, sur la base du tarif de 440 € (QUATRE CENT QUARANTE EUROS) par classe soit un total de 2 200 € (DEUX MILLE DEUX CENTS EUROS) pour les 5 « classes Château de Vincennes ».

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Signé**

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**